

CONSEIL MUNICIPAL DE ST AUBIN DU PLAIN RÉUNION DU SAMEDI 21 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars, à neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Mme Nicole COTILLON, Maire.

Étaient présents :

Mrs et Mmes les conseillers municipaux : Bernard COUSSEAU, doyen d'âge, président provisoirement la séance, Christophe BLANCHARD, Morgane BONNAUD, Christèle FOUSSARD, Laurence GANNE, Morgane GLOANEC, Marion GODET, Dominique MALLAISÉ, Sylvain MIRANDE, Jean-Michel MONNEAU, Patrick PASTUREAU, Angélique PLASSIN, Elodie RAIMBAULT BOUHABEN, Thierry ROUGER, Céline TAKHEDMIT, et Nicole COTILLON, Maire sortante.

Secrétaire de séance : Christophe BLANCHARD

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 02/03/2026

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Installation du conseil Municipal

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance est ouverte par le doyen d'âge, M. Bernard COUSSEAU, qui procède à l'installation du conseil municipal.

3. Élection du Maire

Lecture des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT par le doyen d'âge.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, la séance est ouverte sous la présidence de M. Bernard COUSSEAU, doyen d'âge, pour procéder à l'élection du Maire.

Deux assesseurs sont désignés : M. Patrick PASTUREAU et Mme Morgane BONNAUD.

M. Bernard COUSSEAU, doyen d'âge, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel à candidature, il est procédé au vote.

M. Dominique MALLAISÉ présente sa candidature à la fonction de Maire.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants (cf. procès-verbal de l'élection du Maire en annexe) :

- Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
- Nombre de conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

M. Dominique MALLAISÉ, ayant obtenu la majorité absolue, est élu Maire de la commune.

4. Fixation du nombre d'adjoints

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, arrondi à l'entier inférieur (soit 4 maximum).

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de fixer le nombre d'adjoints à quatre.

5. Élection des adjoints

Après détermination du nombre d'adjoints fixé à quatre, il est procédé à l'élection des adjoints.

M. le Maire rappelle que les adjoints au maire sont élus au scrutin de liste paritaire, à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Une seule liste se présente, comportant les quatre noms suivants :

- Jean-Michel MONNEAU, 1^{er} adjoint ;
- Christèle FOUSSARD, 2^{ème} adjointe ;
- Patrick PASTUREAU, 3^{ème} adjoint ;
- Élodie RAIMBAULT BOUHABEN, 4^{ème} adjointe.

Résultat de l'élection :

- Abstentions : 0
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins au nom de la liste présentée : 15
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

La liste d'adjoints présentée est élue à l'unanimité des membres présents.

6. Lecture de la charte de l' élu local

M le Maire donne lecture de la charte de l' élu local, et remet une copie aux conseillers municipaux.

7. Délégation du Conseil Municipal au Maire

M le Maire indique qu'il ne souhaite pas faire de délégation particulière aux adjoints ou aux conseillers municipaux.

En revanche, M le Maire souhaite pouvoir engager une dépense d'un maximum de 2 000,00 € sans avoir à convoquer le conseil municipal.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser M. le Maire à engager une dépense d'un montant maximal de 2 000,00 € sur la durée du mandat.

8. Composition des commissions

Il est proposé de créer six commissions, chargées respectivement des thèmes suivants :

Thème : « Commission Finances »	
Président	Jean-Michel MONNEAU
Membres	Dominique MALLAISÉ
	Laurence GANNE
	Elodie RAIMBAULT BOUHABEN
	Christèle FOUSSARD

Thème : « Commission Vivre Ensemble »	
Présidente	Christèle FOUSSARD
Membres	Christophe BLANCHARD
	Dominique MALLAISÉ
	Marion GODET
	Céline TAKHEDMIT

Thème : « Commission Enfance Jeunesse »	
Présidente	Élodie RAIMBAULT BOUHABEN
Membres	Dominique MALLAISÉ
	Marion GODET
	Morgane BONNAUD
	Angélique PLASSIN

Thème : « Commission Environnement Voirie »	
Président	Sylvain MIRANDE
Membres	Patrick PASTUREAU
	Jean-Michel MONNEAU
	Thierry ROUGER
	Céline TAKHEDMIT
	Bernard COUSSEAU

Thème : « Commission Patrimoine Bâti »	
Président	Patrick PASTUREAU
Membres	Sylvain MIRANDE
	Dominique MALLAISÉ
	Jean-Michel MONNEAU
	Thierry ROUGER
	Morgane GLOANEC

Thème : « Commission Communication »	
Présidente	Morgane GLOANEC
Membres	Christophe BLANCHARD
	Laurence GANNE
	Angélique PLASSIN
	Morgane BONNAUD

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la composition de ces commissions.

9. Questions diverses

La séance du prochain Conseil Municipal se tiendra le jeudi 9 avril 2026 à 20h00.

Le conseil souhaite poursuivre les permanences du samedi matin. Elles seront assurées par roulement par le Maire et les adjoints.

La secrétaire de mairie enverra le planning des réunions à l'ensemble des conseillers.

Le Maire,

Dominique MALLAISÉ



Le secrétaire de séance,

Christophe BLANCHARD

